



INFORMATION AUX FAMILLES

Séjours été 2022

Ces informations sont destinées :

- aux parents qui inscrivent leurs enfants ou jeunes mineurs,
- aux jeunes majeurs qui s'inscrivent au Camp « Vacances et Vis-ta-MiN ».

Dorénavant, **les inscriptions** et **le paiement** aux séjours de vacances se font uniquement en ligne sur ce site en cliquant sur le bouton de gauche « Vous êtes parent ou majeur ».

Nous vous recommandons de lire attentivement ces instructions avant de procéder à l'inscription, afin d'éviter tout ralentissement ou blocage dans le processus d'inscription.

Projets éducatifs et pédagogiques

Le projet éducatif de l'Armée du Salut est disponible sur le menu "Projet Éducatif". Les projets pédagogiques de chaque séjour de vacances sont disponibles sur l'accueil en cliquant sur le séjour souhaité, puis sous l'onglet « Lire le Projet Pédagogique ».

Lorsque vous validez votre inscription les deux documents vous sont transmis par courriel.

Charte d'accueil

Ce document a pour but de vous communiquer notre engagement vis à vis de la protection des mineurs afin d'assurer leur sécurité physique, affective et morale.

Il est disponible sur le menu « Charte d'Accueil ».

Comment s'inscrire ?

Un tutoriel est à votre disposition pour vous aider tout au long de vos étapes.

- Le parent inscrit d'abord ses coordonnées en créant son compte si besoin.
- Bien remplir ensuite chaque rubrique, sinon vous serez automatiquement bloqués et vous ne pourrez pas progresser dans le processus d'inscription.

A la fin de la page d'inscription et de la fiche sanitaire, une mention indique que toute validation de votre part a valeur de signature, vous n'aurez donc pas besoin d'imprimer et de renvoyer ces documents en papier.

- Lorsque vous payez votre acompte dans le panier, la place de votre enfant est retenue.
- Un premier email vous parviendra pour vous demander de nous renvoyer par courrier :
 - **la photocopie des pages de vaccination de votre enfant ou jeune mineur** avec sur chaque page son nom et prénom
 - **l'attestation de quotient familial actuelle** (même si vous n'avez pas de bons vacances)
 - **les bons vacances** (CAF, VACAF, Coup de Pouce) si vous les avez
 - **l'attestation de Sécurité Sociale et carte mutuelle/attestation CMU**
 - **l'attestation aquatique** (si vous ne l'avez pas déjà envoyée lors d'un de nos séjours depuis 2016)

Attention: Les jeunes majeurs qui s'inscrivent au Camp « Vacances et Vis-ta-MiN » doivent seulement nous renvoyer par courrier l'attestation de quotient familial actuel (à titre facultatif). Nous leur conseillons d'avoir avec eux durant le séjour leur carte Vitale ainsi que leur carte mutuelle/attestation CMU.

- **Les inscriptions sont gérées à partir du siège de l'Armée du Salut**

La place de votre enfant ou jeune sera retenue une fois que la fiche d'inscription, la fiche sanitaire de votre enfant et le paiement de l'acompte en ligne de votre panier nous seront parvenus. Cet acompte est déductible du prix du séjour mais non remboursable en cas de désistement, sauf pour raison médicale.

1) Dès la validation de votre panier, un email vous parvient avec la facture de l'acompte payé et les documents concernant votre inscription. Le service des Camps Nationaux prend les renseignements pour calculer la somme allouée de la CAF et le calcul des réductions éventuelles : 10 % de réduction si vous vous inscrivez et réglez le séjour avant 31 mai, 10% de réduction dégressive à partir du 2ème enfant (pour les familles ne recevant aucune aide extérieure).

2) Un deuxième email vous sera communiqué avec la facture du reste à payer au comptant ou en 3 fois sans frais. Dès réception de cette facture, vous serez invités à vous connecter sur le site campsnationaux-armeedusalut.com pour régler votre séjour.

3) Un troisième mail vous parviendra environ 15 jours avant le séjour pour vous informer de l'organisation des transports et pour vous communiquer le code parents sur le site « ondonedesnouvelles.com » (si le directeur du séjour a choisi ce mode de communication).

- **Tranches d'âges des publics visés :**

Les 2 semaines à la carte de la Colonie de Chausse s'adressent aux enfants de 6 à 13 ans.

Le Camp PFC s'adresse aux enfants de 8 à 13 ans.

Le Camp PFA s'adresse aux jeunes de 13 à 17 ans.

Le Camp d'Ados s'adresse aux jeunes de 14 à 17 ans.

Enfin, le Camp « Vacances et Vis-ta-MiN » s'adresse aux jeunes de 14 à 25 ans.

- **Tarifs :**

La Colonie de Chausse propose des semaines à la carte qui peuvent s'additionner :

➤ *La première semaine (8 jours) du 21 au 28 juillet est à 250€ + voyage 75€*

➤ *La deuxième semaine (7 jours) du 28 juillet au 3 août est à 250€ + voyage 75€*

Les autres camps proposés sont :

➤ *Le Camp PFC du 21 juillet au 3 août : 420€ le séjour + voyage 75€*

➤ *Le Camp PFA du 20 au 28 juillet au 3 août : 300€ le séjour + voyage 100€*

➤ *Le Camp d'Ados du 6 au 14 août : 300€ le séjour + voyage 100€*

➤ *Le Camp « Vis-ta-MiN » du 6 au 14 août : 300€ le séjour + voyage 100€*

Une réduction de 10% est accordée **si vous avez validé avant le 31 mai la facture au comptant ou en trois fois sans frais**. Un tarif dégressif (10% à partir du 2^{ème} enfant) est automatiquement calculé pour les familles ne recevant aucune aide extérieure.

L'aide de la Fondation de l'Armée du Salut n'intervient qu'en complément des aides financières extérieures qui peuvent être demandées à la Caf, à la Mairie, au CCAS, au Conseil Départemental, au Comité d'Entreprise.

- **Mode de paiement :** Le paiement se fait **uniquement en ligne par carte bancaire**. Vous pouvez échelonner vos paiements comme le propose le panier après avoir reçu la facture du restant à payer.

- **Voyage :** Un voyage collectif est organisé en train au départ de Paris-gare de Lyon, et de la gare de Strasbourg. Le prix de ce voyage aller-retour s'ajoute au prix du séjour (75€ ou 100€ selon les séjours). Lors de la réception de l'inscription, nous vous communiquerons l'organisation complète du voyage.

- **Fiche sanitaire** : C'est le seul lien qui existe entre l'assistant sanitaire, le médecin et la famille durant le séjour de l'enfant. Cette fiche est à remplir en ligne à la suite de la fiche d'inscription. Merci de la compléter le plus précisément possible. **Il est obligatoire, lors de l'inscription, de nous renvoyer par courrier une photocopie des pages de vaccination de votre enfant** (avec sur chaque page son nom et prénom).
Si votre enfant ne peut pratiquer certains sports, s'il a des allergies alimentaires, nous vous remercions de nous le signaler et de nous faire parvenir un certificat médical correspondant.
En cas d'énurésie nocturne (incontinence de nuit) de votre enfant, nous demandons de bien vouloir prévoir des couches en suffisance et une alèze. L'équipe pédagogique assurera le suivi avec toute la discrétion qui s'impose.
- **Médicaments** : Aucun médicament ne peut être donné à l'enfant sans prescription médicale. Si votre enfant est en cours de traitement au moment du séjour, n'oubliez pas de joindre un double de la prescription. **Les médicaments trouvés dans la valise sans prescription seront confiés à l'assistant sanitaire et vous seront rendus à la fin du séjour.**
- **Attestation de baignade** : Afin de répondre à la législation (arrêté du 9 septembre 2015) et de permettre la participation de votre enfant à l'ensemble des activités aquatiques organisées pendant les séjours, nous vous invitons à nous faire parvenir avec la fiche d'inscription une photocopie de l'attestation scolaire « savoir nager » si votre enfant l'a reçue à l'école, ou de faire remplir auprès d'un maître-nageur diplômé « l'attestation d'aisance aquatique » mise à votre disposition dans les documents à télécharger. **Pour les familles qui nous ont envoyé les attestations aquatiques valides pour les séjours depuis 2016, il n'est plus nécessaire de nous les renvoyer.**
- **Objets précieux et bijoux** : Conservez-les chez vous. Ils attendront sans risque le retour de votre enfant.
- **Assurance** : L'Armée du Salut souscrit un contrat d'assurance garantissant les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile qu'elle peut encourir à l'égard des tiers du fait de ses activités. Toutefois, nous vous conseillons de contracter une assurance individuelle accident couvrant les dommages corporels auxquels peuvent être exposés vos enfants (type extrascolaire ou responsabilité civile privée dans le contrat multirisques habitation).

Activités en autonomie

Dans le cadre de la loi du 3 mai 2002, des activités en autonomie peuvent être réalisées, spécifiquement pendant le camp PFA et le camp Ados. Au cours de ces activités, les jeunes évolueront sans animateurs pour un temps déterminé. Un dispositif spécifique sera mis en place afin d'assurer la sécurité : préparation de l'activité au préalable, activité par groupe de deux au minimum, consignes strictes, horaires déterminés, contact rapide des animateurs qui seront à proximité. Ces activités favorisent la responsabilisation des jeunes et les forment à leur vie future dans la société.

Pour plus d'information et de renseignements

ARMEE DU SALUT – CAMPS NATIONAUX
60, rue des Frères Flavien 75976 PARIS Cedex 20
Tél. : 01.43.62.25.95
06.67.62.81.18
Courriel : campsnationaux@armedusalut.fr
Site : campsnationaux-armeedusalut.com